



LOGEMENT D'ACCUEIL TEMPORAIRE POUR LES PERSONNES AGÉES EN MILIEU RURAL

TRANSFORMER UN SITE VACANT EN LOGEMENT DURABLE

Le constat d'un territoire rural en baisse démographique, d'une population vieillissante dont 50% des plus de 65 ans vivent seuls, d'un habitat dispersé, de maisons non adaptées et un taux de vacance élevé a entraîné la mise en place du projet. L'action est donc née de cette volonté de répondre à ces constats grâce à un seul programme. En effet, le choix du maintien à domicile, dans le contexte du territoire, nécessite de créer des lieux d'accueil pour aider les personnes âgées momentanément dépendantes et/ou les aidants en phase de répit. L'action a permis et permet, de manière générale, de développer une réflexion sur l'urbanisme des zones aux conditions climatiques particulières (zones inondables) et ainsi de sensibiliser les élus à un urbanisme durable, d'étudier la possibilité de construire un écoquartier communautaire, tout en réduisant le nombre de logements vacants en soutenant la réalisation d'unités de vie temporaires et adaptées. Ce projet a également ouvert la possibilité de soutenir socialement l'accès à la propriété, l'amélioration des logements, l'accès à l'information quant à la propriété et de soutenir les travaux de rénovation des logements communaux.

Le programme est piloté par la municipalité. Il est inscrit dans le Contrat Local de Santé sous le timbre du Pays du chinonais. Différents services d'aide à la personne ont été sollicités comme les aides aux soins avec les cabinets infirmiers locaux (Marigny-Marmande / Nouâtre / Lacelle Saint-Avant), l'aide ménagère à domicile, la présence verte pour la protection des chutes, le club de l'amitié de Ports-sur-Vienne pour l'animation sociale et l'activité physique adaptée, l'Aidant Connect communal pour l'inclusion numérique, mais aussi le Conseil Départemental pour la prise en charge de l'aide au logement et l'aide sociale notamment. Si le coût total de l'action s'élève à 397 890 €, il a notamment été financé à la hauteur maximale autorisée, par des partenaires tels que les collectivités locales (commune, département, région, Etat).



Commune de Ports-sur-vienne (37)
Ville Amie des Aînés depuis 2020

OBJECTIFS :

- Contribuer au maintien à domicile des personnes âgées.
- Favoriser l'autonomie des seniors.
- Favoriser l'offre de logement de proximité pour l'accueil temporaire en assurant une connexion avec les services proches.
- Permettre le retour d'hospitalisation avant retour à domicile ou répit des aidants et le répit des proches aidants.
- Lutter contre le développement des logements vacants.

PRATIQUE :

- Acquérir, transformer selon un plan harmonisé les logements.
- Équiper les deux logements dans le respect de toutes les normes liées aux handicaps.
- Construire une salle commune à la fois pour de l'accueil de famille mais aussi pour de l'animation locale.
- Inscrire les logements meublés dans le parc de ressources régionales d'accueil temporaire pour personnes âgées.
- Établir une coopération avec la structure Bar Hôtel Restaurant à proximité pour le traitement de l'entretien et les services du quotidien.

ACCOMPAGNER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES AÎNÉS

Cette action contribue au maintien à domicile par la prise en compte de l'accueil temporaire.

C'est un dispositif de soutien ou de retour au domicile dans une logique plus large de diversification des solutions d'accompagnement de la personne âgée et du répit des aidants. Ce projet comprend aussi une prise en charge sociale hors du domicile de la personne aidée. L'action permet de soulager les proches aidants, nombreux en milieu rural, par le relai de la prise en charge de la personne aidée. Cette offre contribue à la stabilisation de la situation familiale et peut participer à retarder le projet d'entrée en établissement d'hébergement permanent tout en permettant aux aidants de bénéficier d'un temps de répit. C'est aussi une réponse au parcours résidentiel, à proximité de son domicile, d'un moment de villégiature encadrée, pour une remise en forme ou bien un passage saisonnier difficile.

Le programme est construit avec la perspective, à terme, et selon la force de la demande, de pouvoir transformer la pièce commune en deux nouveaux T2 et de construire une nouvelle pièce commune. Le terrain est suffisamment vaste pour envisager ce type de construction. Le programme peut également être reproduit sur les communes du territoire pour développer cette offre contributive au maintien à domicile. C'est enfin un vecteur de développement de l'activité du territoire par un traitement de proximité du parcours résidentiel des personnes âgées.



Le cadre privilégié d'un centre bourg actif : la place Romain Rideau, le coeur économique de Ports-Sur-Vienne.



Un aménagement adapté dans son organisation et ses équipements.